

# Ille sur Tet

Guide des services à la population



**Mairie,  
Communauté de Communes Roussillon Conflent,  
CCAS et services publics,  
Jeunesse, personnes âgées handicap,  
emploi et logement**

**2022 - 2023**



## Edito

J'ai le plaisir de vous proposer cette nouvelle édition du « Guide des Services à la Population ».

Ce dernier, réactualisé, détaille

l'ensemble des services publics présents sur la commune.

Il vient en complément du « Guide Pratique » qui répertorie l'ensemble des commerces, services, Loisirs et manifestations. Ces guides se veulent utiles à tous nos habitants, mais aussi aux nouveaux arrivants car vous pourrez retrouver l'ensemble des services, crèches, écoles, etc. Ils regroupent toutes les richesses de notre commune. Ville dynamique, commerçante, sportive, solidaire, patrimoniale, et bien sûr attachante.

Bienvenus à Ile Sur Tet !

Je vous souhaite une bonne lecture !

**William BURGHOFFER, Maire d'Ile sur Tet.**

## Sommaire

- La Mairie	pages 3/4
- La Communauté de Communes	pages 4/5
- La Jeunesse	pages 6/7
- Les établissements scolaires	pages 8/9
- Le CCAS	pages 10 à 14
- Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	pages 14/15
- L'emploi, la Fabri'que illoise	pages 15 à 18
- Le logement	pages 18 à 21
- Personnes âgées et handicap	pages 21/22
- Sécurité et secours	pages 23 à 25
- La Poste	page 26
- Le centre des finances publiques	pages 26
- Le transport	pages 26/27
- Numéros utiles et urgence	page 28



# 1/ LA MAIRIE

Les différents services avec horaires et lieux :

## • DIRECTION

Directrice Générale des Services : Marianne BRUNET

Tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et de 14h à 17h.

Tél. : 04 68 84 73 12 - Courriel : m.brunet@ille-sur-tet.com

## • ACCUEIL

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Tél. : 04 68 84 73 12 - Courriel : mairie@ille-sur-tet.com

## • ETAT-CIVIL - ELECTIONS

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Tél. : 04 48 89 73 12 - Courriel : etat-civil@ille-sur-tet.com

## • AFFAIRES SCOLAIRES

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le vendredi après-midi.

Tél. : 04 48 89 50 15 - Courriel : p.rogissart@ille-sur-tet.com

## • URBANISME

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, sauf le mercredi après-midi.

Tél. : 04 48 89 50 16 - Courriel : cadastre@ille-sur-tet.com  
Service ouvert au public les mardis et jeudis de 14h à 17h,  
le vendredi de 8h30 à 12h.

## • LOGEMENT

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, sauf le mercredi après-midi.

Tél. : 04 48 89 50 14 - Courriel : logement@ille-sur-tet.com

## • MARCHES PUBLICS

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le vendredi après-midi.

Tél. : 04 48 89 50 12 - Courriel : p.trivis@ille-sur-tet.com

## • COMPTABILITE

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le vendredi après-midi.

Tél. : 04 48 89 50 06 - Courriel : a.dasilva@ille-sur-tet.com

## • SERVICE FUNERAIRE

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le vendredi après-midi.

Tél. : 04 48 89 50 15 - Courriel : p.rogissart@ille-sur-tet.com

## • SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le vendredi après-midi.

Tél. : 04 68 84 62 10 - Courriel : service-eau@ille-sur-tet.com

## • CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (C.T.M.)

Rue du colonel Fabien.

Horaires d'ouverture : Tous les jours de 8h à 12h  
et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 68 84 70 30 - Courriel : ctm@ille-sur-tet.com

**Numéro d'urgence Eau - Assainissement :  
06 20 92 45 29**

# 2/ La Communauté de Communes



## DIRECTION

Directrice Générale des Services : Nathalie FARRUGIA

Tous les jours du lundi au jeudi de 8h30h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h30.

Tél. : 04 68 57 92 92 - Courriel : dgs@roussillon-conflent.fr

## ACCUEIL

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Tél. : 04 68 57 86 85 - Courriel : accueil@roussillon-conflent.fr

## **DIRECTION ENVIRONNEMENT**

(déchèterie et cartes d'accès – collecte des déchets – composteur...)

3 rue de Bourdeville – 66130 ILLE SUR TET

Tel : 04 48 50 05 25

Courriel : v.simon@roussillon-conflent.fr

Directrice de Pôle : Françoise NEVEROV

- Collecte hebdomadaire des ordures ménagères (OM) : un passage dans les zones pavillonnaires et les mas et plusieurs passages dans le centre-ville.
- Collecte hebdomadaire du tri sélectif dans les quartiers équipés en porte à porte ou en bacs collectifs.
- Lavage des bacs collectifs et des colonnes d'apport volontaire.
- Distribution des bacs et poubelles aux nouveaux arrivants.
- Réparation des bacs endommagés.
- Encombrants une fois par mois (inscription obligatoire en Mairie).
- Composteurs.
- Accompagnements et renseignements sur le tri sélectif.
- Déchèterie (informations et accès).

Pour en savoir plus sur les consignes de la collecte et du tri, n'hésitez pas à télécharger le règlement :

[www.roussillon-conflent.fr](http://www.roussillon-conflent.fr)

Les dépôts d'ordures et objets divers sur le domaine public, en dehors des moments de collecte, sont verbalisables par la Police Municipale (procès-verbaux pouvant aller de 150 € à 3000 €).

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Tél. : 04 68 28 78 19

Courriel : d.cazenoves@roussillon-conflent.fr

Directeur du service : David CAZENOVES

Horaires d'ouverture :

Tous les jours du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 13h.

De l'accueil des entreprises à la mise à disposition de foncier économique, en passant par les aides directes aux entreprises, la politique intercommunale vise à favoriser la pérennisation et le développement du tissu économique local. Le service est à votre disposition pour plus de renseignements sur les opérations d'aides aux entreprises et sur les zones d'activités existantes ou en projet.

# 3/ La jeunesse

La Communauté de Communes Roussillon Conflent gère les crèches, activités scolaires et périscolaires, ainsi que les restaurants scolaires.

## LA PETITE ENFANCE

Coordonnatrice Petite Enfance : Nadine LE TROADEC

Tél : 04.68.84.09.88

courriel : n.letroadec@roussillon-conflent.fr

## LES EAJE (Etablissements d'accueils des Jeunes Enfants)

La Ruche - Rue du colonel Fabien - 66130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 34 30 07

Courriel : laruche@roussillon-conflent.fr

Directrice : Céline DUCHATEAU

**Horaires d'ouverture :** 7h30 à 18h30

**Fermeture :** une semaine à Pâques, le mois d'août et une semaine à Noël.

Les structures multi-accueil proposent aux familles un accueil de qualité pour leurs enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Eveil, socialisation et apprentissage sont au cœur du projet porté par les équipes.

En accueil permanent ou occasionnel, les tout-petits ainsi que leurs parents bénéficient d'un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins de chacun.

*La Ruche propose également un accueil pour des enfants porteurs de handicap.*

### **Disponibilité et liste d'attente.**

Une préinscription sur liste d'attente est obligatoire et se fait auprès des directrices d'EAJE. Les demandes sont traitées par ordre chronologique en fonction des places disponibles. Dossier d'inscription à télécharger sur le site de la Communauté de Communes : [www.roussillon-conflent.fr](http://www.roussillon-conflent.fr).

## LE RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL (RPE)



Chemin du Tournail - 66170 Millas

Tél. : 04 68 35 25 84

Courriel : [rpe@roussillon-conflent.fr](mailto:rpe@roussillon-conflent.fr)

Animatrices : Aurélie VIE / Isabelle BARATCIART

Le RPE de Roussillon Conflent est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges gratuit à l'attention des assistant(e)s maternel(le)s, des gardes d'enfant à domicile, des parents ou futurs parents et bien sûr des enfants. L'équipe du RPE informe (modes de garde, accès aux droits, formations...), accompagne (démarches administratives) et propose des animations (éveil, motricité, socialisation) tout au long de l'année.

Ces activités ont lieu à Millas et en itinérance sur l'ensemble du territoire communautaire.

Retrouver le programme chaque mois sur [www.roussillon-conflent.fr](http://www.roussillon-conflent.fr)

## **L'ENFANCE JEUNESSE**

La Communauté de Communes Roussillon Conflent propose un accueil périscolaire, dans chaque école :

- Tous les matins de 7h30 à l'ouverture de l'école.
- Ateliers 3D, durée de 45 minutes à 1h après la classe.
- Tous les soirs (lundi, mardi, jeudi et vendredi), de la fin des ateliers 3 D jusqu'à 18h30.
- Les mercredis : de 7h30 à 18h30.

**Bulletins d'inscription : [www.roussillon-conflent.fr](http://www.roussillon-conflent.fr)**

Tarifs :

- Accueil matins / soirs : de 6 € à 20 € le mois (selon si la présence des enfants est de 1 ou 2 fois par jour et le quotient familial QF).
- Ateliers 3D : de 0,60 € à 0,95 € la séance et de 2,40 € à 3,80 € la semaine (selon le quotient familial).
- Mercredis : de 8 € à 12 € / jour selon quotient familial.

La Communauté de Communes propose également des activités extra-scolaires, pendant les vacances scolaires.

- Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
- Tarifs : de 8 € à 19 € selon journée et le QF / de 27€ à 45€ forfait semaine selon QF.

Renseignements sur le site [www.roussillon-conflent.fr](http://www.roussillon-conflent.fr) ou auprès des directeurs de structures :

### **Accueil Maternel école Wallon**

### **Accueil Maternel école Torcatis**

Tél : 06 11 33 17 98

Courriel : [almater.ille@roussillon-conflent.fr](mailto:almater.ille@roussillon-conflent.fr)

### **Accueil Primaire Langevin**

Courriel : [al.ille@roussillon-conflent.fr](mailto:al.ille@roussillon-conflent.fr)

Tél : 06 22 67 68 37

### **Accueil Primaire Pasteur**

Courriel : [al.pasteur@roussillon-conflent.fr](mailto:al.pasteur@roussillon-conflent.fr)

Tél : 07 77 14 95 27

### **Accueil de Loisirs Adolescent (11 / 17 ans)**

Rue Lucette Pla Justafré 66130 Ille sur Tet

Tél : 04 68 50 15 48 / 06 20 10 56 89

Courriel : [alados.ille@roussillon-conflent.fr](mailto:alados.ille@roussillon-conflent.fr)

Permanence administratives – Maison de la Jeunesse

3 rue de Bourdeville – 66130 Ille sur Tet – 04 68 38 96 51

# 4/ Les établissements scolaires

## LES ECOLES

Elles sont au nombre de 4 à Ille Sur Tet, et sont gérées par la commune.

### **Ecole MATERNELLE Louis TORCATIS**

*Petite à grande section, filière bilingue catalan à partir de la Moyenne section.*

12 Rue du colonel Fabien - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 74 43

Courriel : ce.0660285b@ac-montpellier.fr

Directrice : Mme BORDES

Nombres d'élèves : 100 répartis en 4 classes.

Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h25 à 11h55 et de 13h45 à 16h15.

### **Ecole MATERNELLE Henri WALLON**

*Petite à grande section.*

Rue Pierre Curie - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 72 34

Courriel : ce.0660661k@ac-montpellier.fr

Directrice : Mme ALQUIER

Nombres d'élèves : 74 répartis en 3 classes.

Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 16h20.

### **Ecole ELEMENTAIRE Paul LANGEVIN / CP et CE1**

4 Rue Pierre Curie - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 74 00

Courriel : ce.0660284a@ac-montpellier.fr

Directrice : Mme CAMPION-MARTINEZ

Nombres d'élèves : 128 répartis en 5 classes.

Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h50 à 16h20.

### **Ecole PRIMAIRE Louis PASTEUR**

*CE2, CMI, CM2 (dont filière bilingue catalan), Dispositif ULIS-école*

20 avenue Pasteur - 66 130 Ille sur Tet - Tél. : 04 68 84 74 13

Courriel : ce.0660283z@ac-montpellier.fr

Directeur : M. PLA

Nombres d'élèves : 206 répartis en 10 classes.

Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h45 à 12h15 et de 14h00 à 16h30.



**Pour l'inscription scolaire de votre enfant :** Documents à fournir (auprès du service scolaire - voir page 3) :

- Fiche de renseignements (téléchargeable sur [www.ille-sur-tet.com](http://www.ille-sur-tet.com)).
- Justificatif de domicile sur la commune,
- Carnet de santé (vaccinations à jour),
- Livret de famille,
- Radiation de l'ancienne école (s'il s'agit d'un transfert d'école).

### **LE COLLEGE Pierre Fouché**

2 rue du Collège - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 02 64 - Mail : [ce.0660008a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660008a@ac-montpellier.fr)

Principale : Mme BILLÈS

Mis en place en 1904, le Cours Complémentaire d'Ille sur Tet est devenu Collège d'Enseignement Général en 1960. Dans les années soixante, un nouveau Collège d'Enseignement Secondaire a été construit puis agrandi dans les années quatre-vingt, qui prit plus tard le nom de Collège Pierre Fouché.

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales est chargé de son entretien.

Le collège accueille les enfants des écoles d'Ille sur Tet, Bélesta, Bouleternère, Rodès, Sournia, Vinça, Rigarda, Prunet et Belpuig, etc. Chaque collégien peut s'y rendre en bus grâce au service mis en place par le Conseil Départemental. Le collège accueille 515 élèves. Il est composé de 21 classes et propose l'apprentissage de diverses langues : Anglais, Espagnol, Catalan, Latin. Il bénéficie également du dispositif ULIS pour les élèves handicapés. La Mairie met à disposition des collégiens la salle de judo, le stade Jean Galia, le stade Annexe et la piscine. Le collège possède un gymnase.

### **LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Rue Lucette Pla Justafré - 66130 Ille sur Tet

Tél : 04 68 53 70 97

Courriel : [k.lopez@roussillon-conflent.fr](mailto:k.lopez@roussillon-conflent.fr)

Responsable : Karine LOPEZ

Bien plus qu'une simple cantine, le restaurant scolaire d'Ille sur Tet est un lieu de bien manger, de bien-être et de bien grandir. Côté cuisine, Roussillon Conflent travaille avec l'UDSIS pour proposer des menus équilibrés, variés et de qualité. Côté salle, les équipes d'animation accompagnent les enfants avant, pendant et après le repas pour faire de la pause méridienne un temps de découverte et de convivialité.

Tranches d'âges concernées : Maternelles et primaires.

Inscription à l'année ou pour des besoins occasionnels avec réservation 15 jours avant la date du repas.

Bulletins d'inscription : [www.roussillon-conflent.fr](http://www.roussillon-conflent.fr)

Tarif : 4.10 € le repas.

# 5/ Le Centre Communal d'Action Sociale d'Ille sur Tet



2 bis Place de la République - 66130 Ille sur Tet

Tél : 04 68 84 83 95

Courriel : ccas@ille-sur-tet.com

Directrice : Monique SOUBRA

**Horaires :** Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

## Les missions du C.C.A.S

Le C.C.A.S est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'information ouvert à toutes personnes ou familles qui rencontrent des difficultés. Il favorise la solidarité et anime une action générale de prévention et de soutien au profit des personnes âgées, handicapées, des enfants et des familles en difficulté.

## L'aide sociale légale

Elle reste la mission obligatoire de chaque CCAS. Le Centre Communal d'Action Sociale est chargé d'informer les demandeurs et d'instruire les dossiers qui relèvent de dispositifs départementaux ou nationaux concernant leurs droits sociaux :

- **Aux personnes handicapées :** constitution des demandes de cartes d'invalidité, carte de stationnement, d'allocation adulte handicapé, de complément de ressources, de majoration pour vie autonome, de reconnaissance de travailleur handicapé, d'allocation d'éducation spéciale, de prestation de compensation du handicap, de renouvellement de l'allocation pour tierce personne, placement en famille d'accueil.
- **Aux personnes âgées :** Au 01/01/2022, les personnes âgées dont les ressources (hors aide au logement) sont inférieures à : **916,78 € pour une personne seule 1 423,31€ pour un couple** peuvent constituer des dossiers de services ménagers et d'aide pour le portage de repas à domicile.
- **A l'hébergement :** les personnes n'ayant pas les ressources suffisantes pour financer l'accueil en établissement spécialisé peuvent sous certaines conditions solliciter l'aide sociale. Les enfants sont soumis à l'obligation alimentaire.
- **Au titre de l'aide sociale à l'enfance.**

**Tous ces dossiers sont constitués par le CCAS et transmis au Conseil Départemental.**

## Personnes âgées

- Le plan canicule.

Depuis la canicule de l'été 2003, chaque année, dès le 1er juin,

est activé le « plan canicule » qui a pour but de protéger les personnes les plus vulnérables. Ce sont les personnes âgées de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans (reconnues inaptes au travail) et résidant à leur domicile, les personnes handicapées résidant à leur domicile.

Le CCAS tient le registre nominatif qui sera transmis au Préfet en cas d'alerte. Toutes les personnes qui souhaitent y figurer sont appelées à s'inscrire au CCAS ou par téléphone au 04 68 84 83 95.

Une fiche d'information contenant tous les numéros d'urgence est disponible au CCAS ou à l'accueil de la Mairie.

- **Conseil en Télé-alarme.** La téléassistance est un service qui permet aux personnes isolées, âgées ou handicapées de pouvoir entrer en contact depuis leur domicile avec des interlocuteurs professionnels 24h/24h et 7j/7j. Dans des cas d'urgence (chutes, malaises), la téléassistance permet d'avoir rapidement un interlocuteur qui sera à même de les aider, soit en prévenant des proches pouvant leur porter secours, soit en contactant directement les services d'urgence.

- **Aide au montage des dossiers APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) :** le dossier peut être retiré au CCAS ou téléchargé sur le site du Conseil Départemental. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie qui ont besoin d'une aide pour les actes essentiels de la vie ou lorsque l'état de la personne nécessite une surveillance régulière.

- **Le colis de Noël** destiné aux personnes âgées de plus de 80 ans résidant sur la commune.

- **Ateliers sportifs :** le CCAS propose désormais des ateliers sportifs destinés aux seniors pour inciter les personnes âgées à garder la forme.

## L'accès au logement

Le CCAS vous accompagne dans vos demandes de logement.

Formulaire unique de demande de logement social locatif. Les demandeurs n'ont qu'un seul enregistrement à effectuer même s'ils ciblent plusieurs communes dans leur demande de logement social. Grâce à un numéro d'enregistrement unique, les bailleurs, propriétaires des logements, auront connaissance de ces demandes et pourront y donner suite lors des commissions d'attribution.

Si vous souhaitez déposer une demande de logement, vous pouvez télécharger le formulaire sur le site :

**www.vosdroit.service-public.fr** (cerfa 14069\*02) ou aller le retirer directement auprès du CCAS.

L'enregistrement de la demande ne vaut pas attribution d'un logement et tant que vous n'avez pas de logement, la demande doit être renouvelée chaque année. Les dossiers complets sont à déposer à OPH des PO (demande en ligne possible).

Vous devez communiquer le numéro de dossier octroyé au CCAS qui tient un registre.

Attribution : lorsqu'un logement se libère, le Président du CCAS, Maire d'Ille sur Tet, fait des propositions. La commission départementale, seul décisionnaire, désigne le futur occupant.

### **Le maintien dans un logement**

Au CCAS, vous pouvez retirer des dossiers d'aide pour le maintien dans le logement.

### **L'aide à domicile**

Le soutien à domicile regroupe un ensemble de services à destination de toute personne, fragilisée par la maladie, le handicap, l'âge, en difficulté ou non, qui en fait la demande.

Vous pouvez faire appel à ces services pour vous-même ou un de vos proches, de manière ponctuelle ou plus durablement. Le service d'aide à domicile du CCAS est habilité par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales. Il s'inscrit dans une démarche de label qualité et est habilité pour les prestations suivantes :

- Travaux ménagers, entretien du cadre de vie,
- Repassage, petits travaux de couture,
- Courses,
- Préparation des repas, aide à la prise des repas, surveillance régimes,
- Aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage, à la coiffure,
- Accompagnement lors des sorties, Dame de compagnie,
- Aide administrative,
- Portage des repas à domicile,
- Petits travaux de jardinage et de bricolage.

Le service intervient sept jours sur sept, de 8 h à 19 h.

Tarif horaire : 22 € pour les dossiers APA, Aide sociale, MDPH, Auto-financement.

Tarif horaire : 24,50 € pour les dossiers Caisse de Retraite.

### **- Qui contacter ?**

Prenez rdv au CCAS. Le personnel sera à votre écoute pour :

- Etablir un devis des interventions décidées avec vous,
- Vous aider à faire un dossier de financement de ces interventions,
- Evaluer le travail des aides à domicile,
- Etre en toutes circonstances votre interlocuteur privilégié.

### - **Financement et participation :**

Financement assuré totalement ou partiellement par divers organismes :

- Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales : APA (voir page 15), PCH (prestation Compensatoire du Handicap),
- Caisses de retraites,
- Mutuelles complémentaires,
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (aide d'urgence),
- Réduction d'impôts de 50 % des sommes engagées.
- Autofinancement.

La participation laissée à la charge de l'utilisateur est fonction des barèmes internes à ces organismes.

### **Le portage de repas à domicile**

Une cuisine équilibrée et variée à votre domicile.

Ouvert à tous - 7 jours sur 7, midi et soir.

Moment de plaisir privilégié, le repas a une importance capitale dans le rythme de la journée.

Nos engagements :

- Des menus sains et complets, élaborés par un chef et un diététicien.
- Des plats adaptés à votre mode de vie ou à un régime particulier.
- Livraison à heure fixe.
- Les repas sont distribués en « liaison froide » : il suffit de les réchauffer au micro-ondes. Repas confectionnés dans la cuisine de l'hôpital de Thuir et livrés par un véhicule frigorifique, par un agent du CCAS.
- Vous pouvez changer d'avis (jours de livraison, etc.) par un simple appel téléphonique, en respectant le délai de 48h demandé par notre cuisine, 72h pour le week-end.

Formule très souple, aucun engagement dans la durée ! Et vous pouvez varier selon vos besoins : prendre un repas par semaine ou un repas tous les jours, varier d'une semaine à l'autre...

**Tarif : 8,50 € par jour (midi et soir, pain compris).**

Une aide financière est possible dans le cadre de l'APA ou par le biais de l'aide sociale pour les personnes à faibles ressources.

### **Divers**

#### **- La domiciliation des personnes sans résidence stable :**

Pour toute personne ne disposant pas d'adresse et ayant un lien avec la commune, afin de recevoir et consulter son courrier. La personne se voit remettre une attestation d'élection de domicile pour pouvoir prétendre aux prestations sociales légales et réglementaires, à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales et à l'aide juridique.

## Mutuelle de village avec la Mutuelle Catalane

Devant le constat d'un nombre croissant de personnes en précarité et en difficulté pour accéder aux soins, la Commune a décidé de proposer à ses habitants une Mutuelle de Village.

Un dispositif solidaire avec :

- Des garanties et des tarifs identiques pour tous,
- Pas de nombre minimal d'adhérents,
- Des tarifs avantageux et un service de qualité.

Mutuelle ouverte à tous les Illois (retraités, familles, étudiants, artisans, commerçants, agents territoriaux, entreprises, etc.).



# 6/ Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales



## LA MAISON SOCIALE DE PROXIMITE (MSP)

Chemin Las Castillounes - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 07 89 (Ille)

Tel : 04 68 96 68 00 (Standard Prades)

### Permanences des professionnels du Département :

- Permanence sans rendez-vous des assistantes sociales du secteur : contacter le standard de Prades au 04 68 96 68 00.
- Consultation nourrisson sur rdv, tous les 2ème et 4ème vendredis de chaque mois.
- Consultation sage-femme sur rdv tous les jeudis de chaque mois.

En dehors des horaires d'ouverture de la permanence d'Ille sur Tet, Maison sociale du Conflent, basée à Prades : 04 68 96 68 00

### Les services de la MSP :

Consulter gratuitement un professionnel de santé

- Suivi des femmes enceintes, contraception, consultations pré-IVG, conseil conjugal familial, tests de grossesse, sevrage au tabac...
- Centre de dépistage anonyme et gratuit : VIH, Hépatites, IST.
- Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) de 0 à 6 ans : Consultation des nourrissons (vaccins, conseils périnataux...), suivi à domicile, visites médicales dans les écoles maternelles, agréments des Assistantes maternelles.

### Être soutenu

- Aide sociale à l'enfance : prévention de l'enfance en danger,

aide et soutien à la parentalité, suivi des enfants confiés, accompagnement des jeunes majeurs (18/21 ans), agrément assistants familiaux, assistantes maternelles, adoption, évaluation des informations préoccupantes, des demandes d'aides éducatives à domicile, suivi de l'accueil chez des tiers (tiers dignes de confiance, tiers bénévoles).

- Aide aux Personnes Âgées et Personnes Handicapées : aide, prévention et accompagnement des personnes, action en faveur du maintien à domicile (APA, services ménagers...) ou à l'accueil en établissement, agrément et suivi des « familles d'accueil ».
- Lutte contre les exclusions : traitement des situations de précarité.

### Actions d'Insertion

- Logement : Accompagnement social, Aide à la gestion du budget, accès ou maintien dans le logement, prévention des expulsions.

### **Permanences dans les locaux :**

**Attention**, services à contacter directement :

- Maison de Vie du Roussillon : le 1er mercredi de chaque mois,
- Médecine du travail : tous les merc. matin et les jeudis après-midi.

## 7/ L'emploi



### **POLE EMPLOI**

4 place du Docteur J. Salies - 66500 Prades  
Numéro unique : 3949 (3995 pour les employeurs).

Service public né de la fusion des Assedic et de l'ANPE, son rôle est de faciliter les démarches des demandeurs d'emplois, en les centralisant dans un « guichet unique ».

Pour les demandeurs d'emploi : inscription en ligne, allocations, entretien avec un conseiller, évaluation des compétences, etc. Pour les employeurs : conseils, aide au recrutement, recrutement.

Un site unique : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

**Horaires d'ouverture** : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Sur rdv de 12h30 à 16h30, du lundi au mercredi et le vendredi de 12h30 à 15h30.

### **LA MISSION LOCALE DES JEUNES**

Boulevard de la Gare - 66 500 Prades

Tél. : 04 68 96 56 90

Courriel : [antenne.prades@mlj66.fr](mailto:antenne.prades@mlj66.fr)



La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé.

Permanence au PIJ d'Ille sur Tet sur rendez-vous (voir page ...), les mardis et jeudis, de 9h00 à 12h et de 14h à 17h.



## FRANCE SERVICES

3 rue de Bourdeville - 66130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 38 96 55 / 06 10 54 44 93

Courriel : france.services@roussillon-conflent.fr

**Horaires d'ouverture :** Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 à 12h45 et 13h45 à 17h30 -

Mercredi : 8h45 à 12h45.

France Services est un espace mutualisé de services au public. En un lieu unique, vous avez accès gratuitement à une gamme élargie de services en lien avec différents partenaires : CAF, CARSAT, MSA, Impôts, Pôle Emploi, FEPEM...

Du simple conseil à un accompagnement personnalisé, les animatrices vous accueillent et vous aident dans vos démarches administratives :

- En répondant à vos questions.
- En vous accompagnant dans vos démarches administratives.
- En vous proposant un rendez-vous personnalisé
- En vous mettant en relation avec le bon interlocuteur et le bon organisme.

France Services Roussillon Conflent met également à votre disposition tout ce dont vous avez besoin pour réaliser vos démarches en toute autonomie : ordinateurs, connexion, scan, imprimante et téléphone, ainsi qu'un espace de documentation et de ressources.

### **L'accompagnement au numérique :**

Sur place, nous vous aidons à créer une adresse mail, scanner ou imprimer un document, accéder aux services en ligne ou faire des recherches sur Internet. N'hésitez pas à nous demander conseil, nous sommes là pour ça !

Toute l'année, France Services et ses partenaires (CAF, CARSAT, ...) proposent des ateliers d'initiation au numérique et d'aide à l'utilisation des services en ligne.

### **Pour les séniors :**

Pour accompagner les personnes âgées, notamment celles en situation de fragilité ou d'isolement, France Services et la Carsat proposent le guichet concerté. Un dispositif de proximité pour détecter les signes de fragilité et aider les séniors à bien vivre leur retraite.

Professionnels, proches, famille ou aidants, vous pouvez nous contacter pour mettre en place un suivi personnalisé.

France Services est en relation avec les différentes caisses de retraite et aide toutes les personnes concernées à monter leur dossier de départ à la retraite.





### BUDGET

- Je connais des difficultés financières
- Je déclare mes impôts
- Je fais face à un litige à la consommation



### ÉTAT CIVIL ET FAMILLE

- Je perds un proche
- J'établis mes papiers d'identité
- Je donne naissance



### PRÉVENTION SANTÉ

- Je cherche à rembourser mes soins
- Je suis en situation de handicap
- Je prends soin de ma santé



### LOGEMENT, MOBILITÉ ET COURRIER

- Je me déplace
- Je gère mon énergie
- J'ai besoin d'un service postal
- Je cherche une allocation logement



### FORMATION, EMPLOI ET RETRAITE

- Je prépare ma retraite
- Je cherche un emploi
- Je suis affilié à la MSA
- Informations jeunesse



### JUSTICE

- Je fais face à un litige ou un conflit
- Je suis victime d'une infraction

## Permanences dans les locaux

**MLJ** : sur rendez-vous le mardi et le jeudi

**CAF** : sur rendez-vous le lundi matin

**Impôts** : sur rendez-vous le vendredi matin

**Pour tout renseignement, contacter l'Espace France Services.**

## PROCHAINEMENT :

### FABRI'QUE ILLOISE

La commune va rouvrir l'ancienne mairie, en cœur de ville, place de la résistance.

La Fabri'que illoise va bientôt ouvrir ses portes !

Il s'agira d'un tiers-lieu administratif avec location de bureaux individuels, bureaux partagés, salle de réunion. Le bâtiment sera équipé avec téléphonie, Wifi, matériel audio-vidéo pour permettre la réalisation de vidéoconférence, photocopieur collectif.

Le prix de location sera un « tout inclus ».

Renseignements et réservations auprès de la mairie :

Tél. : 04 68 84 73 12 - Courriel : [mairie@ille-sur-tet.com](mailto:mairie@ille-sur-tet.com)

Nous réfléchissons aussi à la mise en place de services pour les locataires du lieu, mais aussi l'ensemble des artisans, commerçants de la commune : service administratif, graphisme, accueil téléphonique personnalisé, etc.

**Une idée ? un besoin** : Tél. : 04 68 84 73 12

Courriel : [mairie@ille-sur-tet.com](mailto:mairie@ille-sur-tet.com)

## CAP EMPLOI

BP 70 408 - 66 334 Cabestany

Tél. : 04 68 66 60 60

Courriel : [contact@capemploi66.com](mailto:contact@capemploi66.com)

Organisme spécialisé assurant une mission de service public, inscrit dans le cadre de la loi Handicap de 2005, dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Pas de permanence à Ille sur Tet.



# 8/ Logement

## LE LOGEMENT LOCATIF

L'Office Public de l'Habitat des Pyrénées-Orientales et Roussillon Habitat sont les opérateurs sociaux du département.

### Office 66 - Siège de Perpignan

7 rue valette - BP 60440

66 004 Perpignan Cedex

Tél. : 04 68 55 33 30

Courriel : [contact@office66.fr](mailto:contact@office66.fr)

[www.office66.fr](http://www.office66.fr)

### Horaires d'ouverture :

Lundi au Jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Vendredi de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h30.



## LE LOGEMENT INDIGNE

Vous-même ou quelqu'un que vous connaissez avez visité ou habitez un logement insalubre ?

Vous pouvez faire un signalement à la Mairie d'Ille sur Tet.

Tél. : 04 48 89 50 14 - Courriel : [logement@ille-sur-tet.com](mailto:logement@ille-sur-tet.com)

### Comment signaler ?

Il s'agit d'une fiche simple de repérage du logement insalubre à remplir. Cette fiche est disponible auprès du service Habitat de la Mairie, mais aussi sur le site Internet de la ville d'Ille sur Tet dans la rubrique : démarche – logement – logement insalubre.

**Après votre signalement :** La Mairie va contacter les habitants concernés pour prendre un rendez-vous pour une visite à domicile, s'ils acceptent, en présence de l'Agence Régionale de Santé.

**Le but est d'aider toute personne en situation difficile.**

## LES AIDES POUR LA REHABILITATION DES LOGEMENTS

### Les aides aux propriétaires occupants :

Il s'agit de plusieurs aides qui peuvent être cumulables :

- Une aide de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) : permanence le mardi de 9h à 11h. Tél. : 04 68 38 13 69.
- Une aide de la CAF sous condition de ressources.
- Une aide du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, dans le cadre du programme « Habiter mieux », s'il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique.

### Les aides aux propriétaires bailleurs :

- Une aide de l'ANAH : permanence le mardi de 9h à 11h. Tél. : 04 68 38 13 69.
- Une aide du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, dans le cadre du programme « Habiter mieux », s'il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique.
- Primes complémentaires : Prime de réduction de loyer, intermédiation locative et avantages fiscaux.

### Vous pouvez contacter :

- L'ADIL 66 (Agence Départementale pour l'information sur le logement) : 2 rue Pierre Dupont – 66000 Perpignan. Tél : 04 68 52 00 00.
- Espace info-énergie du Département des Pyrénées-Orientales : permanence le lundi de 14h à 17h et le mardi, mercredi jeudi et vendredi de 9h30 à 12h – Tél : 04 68 85 82 18. Courriel : eis.66@cd66.fr
- La FDPLS (Fédération Départementale Pour le Logement Social) : 29 Av. Marcelin Albert - 66000 Perpignan. Tél. : 04 68 87 62 92
- Habitat et développement 66 : 41 Avenue Marcelin Albert 66000 Perpignan. Tél. : 04 68 54 65 45
- FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) : service public d'information. Tél : 0 808 800 700 ou site internet [www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr)

### ACTION LOGEMENT

136 bd. Nungesser et Coli  
66000 Perpignan  
Tél. : 05 61 14 52 52  
[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

ActionLogement 

L'Action Logement est une charge patronale obligatoire (s'élevant à 0.45% de la masse salariale) qui s'adresse aux salariés des entreprises privées non agricoles de 10 salariés et plus. Cette aide permet à l'entreprise d'accompagner ses salariés dans leur parcours résidentiel.

Action Logement accompagne les salariés selon leur situation :  
**Devenir locataire** : AVANCE LOCA-PASS® et GARANTIE LOCA-PASS®, GRL®.

**Devenir propriétaire** : PRÊT 1% ACCESSION®.

**Faire face à des difficultés financières temporaires au logement** : PRÊT SECURI-PASS®...

**Faciliter sa mobilité professionnelle, ou faire face aux dépenses liées à un changement de logement** : AIDE MOBILI-PASS®.

**L'aide en logements sociaux.**

## **LE PERMIS DE LOUER A ILLE SUR TET**

Vous êtes propriétaire ou mandataire d'un logement locatif dans le centre-ville d'Ille sur Tet, sur l'avenue Pasteur ou le secteur Gare ? Vous souhaitez, dans ce même périmètre, mettre en location un bien vous appartenant ?

Depuis le 1er juin 2019, un permis de louer est obligatoire avant la signature d'un bail.

### **Qui est concerné ?**

Pour une première mise en location ou un changement de locataire, tout propriétaire dont le logement se trouve dans le périmètre, à l'exception des renouvellements de bail, des reconductions de bail, des avenants, des locations touristiques saisonnières (moins de 4 mois), des baux commerciaux, des logements des bailleurs sociaux et des logements conventionnés avec l'ANAH. Le permis est valable deux ans.

### **Les démarches pour obtenir le permis de louer :**

Le propriétaire concerné a l'obligation de déposer une demande d'autorisation préalable à la mairie, au service Habitat, composé du formulaire CERFA n° 15652\*01 et du Dossier de Diagnostic Technique (diagnostic de performance énergétique, diagnostic de l'installation électrique et gaz, état mentionnant la présence ou l'absence d'amiante et constat de risque d'exposition au plomb).

Après réception du dossier de demande complet, la Mairie contacte le propriétaire ou son mandataire pour fixer une visite de contrôle du logement. Au terme de la visite, les services compétents rédigent un rapport de visite et formulent un avis (favorable / favorable avec réserves / défavorable).

**Cette démarche est obligatoire, en l'absence de dépôt de demande d'autorisation préalable de louer, la propriétaire peut se voir sanctionné d'une amende de 5 000 à 15 000 €.**

## **LA DECLARATION DE MISE EN LOCATION**

Vous êtes propriétaire ou mandataire d'un logement locatif sur la commune d'Ille sur Tet (en dehors du périmètre du permis de louer) ? Vous avez mis en location un bien vous appartenant ?

Depuis le 1er avril 2022, une déclaration de mise en location est obligatoire dans les 15 jours suivant la signature d'un bail.

### Qui est concerné ?

Pour une première mise en location ou un changement de locataire, tout propriétaire dont le logement se trouve dans le périmètre, à l'exception des renouvellements de bail, des reconductions de bail, des avenants au bail, des locations touristiques saisonnières (moins de 4 mois), des baux commerciaux, des logements des bailleurs sociaux et des logements conventionnés avec l'ANAH.

### Les démarches pour déclaration d'une mise en location :

Le propriétaire concerné a l'obligation de déposer une déclaration de mise en location à la mairie, au service Habitat, composé du formulaire CERFA n° 15651\*01 et du Dossier de Diagnostic Technique (diagnostic de performance énergétique, diagnostic de l'installation électrique et gaz, état mentionnant la présence ou l'absence d'amiante et constat de risque d'exposition au plomb).

Cette déclaration fera l'objet d'un récépissé de dépôt.

Cette démarche est obligatoire, en l'absence de dépôt de déclaration de mise en location, le propriétaire peut se voir sanctionné d'une amende.

## 9/ Personnes âgées et handicap



### LOI ERP (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)

Arrêté du 8 décembre 2014, dont l'application est transcrite aux articles R 111-19-7 à R.111-19-11 du Code de la construction et de l'habitation,

Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 - art 8.

Tous les ERP sont soumis à l'obligation d'accessibilité depuis le 1er janvier 2015.

L'accessibilité permet à toute personne de pouvoir accéder à un lieu, une prestation, un équipement, sans discrimination. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou présenter une qualité d'usage équivalente.

Les commerces et services sont soumis à la même obligation. Plus d'infos sur le site [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr) avec un **outil d'autodiagnostic**.

La Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI) peut également renseigner sur la démarche.

## **MAISON DE RETRAITE - EHPAD SAINT JACQUES**

9 Chemin du Colomer - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 60 00

Courrier : [contact@ehpad-illesurtet.fr](mailto:contact@ehpad-illesurtet.fr)

Directrice déléguée : Lucille SABRAZAT

Implanté à 5 min du centre-ville, cet établissement public bénéficie d'un environnement calme et de tous les commerces de proximité. Il est bien desservi par les transports en commun. La résidence propose 130 places réparties en 92 chambres individuelles, 16 chambres doubles. L'établissement propose aussi un accueil de jour de 6 places pour les personnes, vivant à domicile, qui présentent des troubles cognitifs et qui souhaitent être accompagnées sur la journée.

L'EHPAD est habilité à l'Aide Sociale à l'hébergement attribuée par le Conseil Départemental.

La résidence accueille les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou dépendantes, en séjour permanent et dispose d'une unité sécurisée de 12 places pour les personnes avec des troubles du comportement.

Notre établissement est conventionné à l'allocation logement.

Les dossiers de demande d'admission sont disponibles à l'accueil ou sur le site [Viatrajectoire](http://Viatrajectoire).

### **Les services :**

- Restauration : les repas sont préparés sur place par l'équipe de cuisiniers de l'établissement. La famille ou les amis peuvent se joindre au résident pour les repas.

- Blanchisserie : le linge des résidents est traité sur place par l'équipe de blanchisserie de l'EHPAD.

- Activités de loisirs : animation, gymnastique, ateliers, promenades, coiffeur, esthétique, pédicure.

Tarif journalier restant à la charge du résident (à partir de) : 70,22 € (au 1er février 2022). Toutes les prestations de soin (consultations des médecins, actes de kinésithérapie, radiologie, laboratoire) et d'hébergement sont incluses.

## **RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES**

### **PLACE DE LA REPUBLIQUE**

Réalisation de l'Office 66 - Siège de Perpignan



7 rue valette - BP 60440

66004 Perpignan Cedex

Tél. : 04 68 55 33 30 - Courriel : [contact@office66.fr](mailto:contact@office66.fr)

Résidence pour personnes âgées, avec 26 logements adaptés (locaux accessibles aux handicaps, ascenseur, garage en sous-sol, etc.). Logements proposés : T2 et T3, de 45 m<sup>2</sup> à 70 m<sup>2</sup>.

Les dossiers de demande de location sont à retirer au CCAS.

# 10/ Sécurité et secours

## LA GENDARMERIE

Compagnie de Prades, BTA d'Ille sur Tet  
2 chemin de Colomer - 66 130 Ille sur Tet  
Tél. : 04 68 84 70 10



Courriel : [bta.ille-sur-tet@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.ille-sur-tet@gendarmerie.interieur.gouv.fr)  
Commandant de Brigade : Major Laurent CAMUSAT

La brigade territoriale autonome (BTA) de gendarmerie est chargée de la surveillance jour et nuit des communes du canton de Vinça, Ille sur Tet et Sournia ainsi que de l'accueil du public, soit 29 communes sur 51.000 hectares. Elle est épaulée par les militaires du peloton de surveillance et d'intervention de Vinça et des militaires de la brigade de recherche de Prades.

Les gendarmes y reçoivent les plaintes, effectuent les enquêtes administratives et judiciaires, de manière générale répondent aux appels d'urgence. Ils assurent la sécurité routière sur les axes du réseau secondaire et sur la RN 116.

L'effectif de cette caserne est de 14 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints.

Au-delà de ses missions régaliennes, tout au long de l'année et plus particulièrement pendant la période estivale, la gendarmerie, épaulée par la Police Pluri-communale d'Ille sur Tet, assure l'Opération Tranquillité Vacances. Cette opération est un service gratuit qui permet de lutter contre les cambriolages des résidences vides de leurs occupants.

Les usagers auront la possibilité de signaler à la gendarmerie et/ou la Police Municipale leur absence pendant leurs congés pour une durée maximale de 30 jours, par le biais d'un formulaire à remplir. Cette opération est également rendue possible pour la « **tranquillité sénior** ». Il s'agit de personnes âgées seules, isolées, qui en signalant cette situation, recevront en fonction de leur appel une aide spécifique. Elle est adaptée également aux personnes handicapées et aux personnes victimes de violences, dans leurs domaines respectifs.

La brigade diffuse régulièrement, depuis l'application Panneapocket, des nouvelles ou mise en garde. Cette application est gratuite.

La gendarmerie rappelle que des pré-plaintes en ligne peuvent être déposées afin qu'un rendez-vous soit convenu pour une prise en compte rapide. Elles concernent des faits d'atteintes aux biens tels que les vols, dégradations, escroqueries. En tout état de cause, si la plainte est prise sur Internet, il faut qu'elle soit signée dans un bureau de police ou de gendarmerie que la victime choisira. <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Crée en 2018, la brigade numérique de la Gendarmerie Nationale est un service innovant mis en place dans le cadre de la police de proximité et qui a pour objectif d'apporter, de façon dématérialisée, le conseil et le soutien nécessaires aux populations en dehors des situations d'urgence. Joignables sur un service de messagerie instantanée (Tchat) 7 jours sur 7 et 24h sur 24, les gendarmes de la brigade numérique pourront fournir aux usagers professionnels de la plateforme Cybermalveillance.gouv.fr un conseil interactif dans leurs démarches, en particulier de dépôt de plainte et les orienter, si nécessaire vers les unités spécialisées compétentes.



## LA POLICE MUNICIPALE

Place Henry Demay - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 16 59

Courriel : [police.municipale@ille-sur-tet.com](mailto:police.municipale@ille-sur-tet.com)

Chef de service : Patrick RUIZ

**Horaires d'ouverture :** Tous les jours du lundi au vendredi de 7h à 19h30 non-stop, et une permanence pour recevoir le public les mêmes jours de 9h à 10h et de 13h à 14h.

**Missions :** la Police Municipale est un service chargé de faire respecter l'ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique. Véritable police de proximité, la Police Municipale privilégie la prévention, le dialogue avec les administrés mais assure aussi une présence dissuasive. Elle se charge, avec la gendarmerie Nationale, de l'Opération Tranquillité Vacances. Compétente en matière de police de la route, elle est d'ailleurs équipée d'un cinémomètre afin d'effectuer des contrôles aléatoires de vitesse sur la commune.

La Police Municipale est aussi chargée des autorisations d'occupation du domaine public, de la police funéraire, du contrôle des déclarations concernant les changements de nature de culture et des demandes d'exonération des taxes d'habitation. Elle assure la restitution des objets trouvés, la rédaction et l'application des arrêtés municipaux.

La Police Municipale réalise enfin des missions de surveillance journalière du patrimoine, dispositif de veille dans les espaces publics, la gestion des situations de dysfonctionnements en matière de biens et d'équipements publics.

La police municipale effectue des patrouilles mixtes avec la gendarmerie, depuis la signature d'une convention de coordination en 2018.

L'équipe compte également 3 ASVP. Ces Agents de Surveillance de la Voie Publique (**ASVP**), agréés par le procureur de la République, exercent des missions de police sur la voie publique. Ils possèdent des compétences de police judiciaire en matière de surveillance et de prévention des règles relatives à la sécurité et la salubrité publiques. Ils assurent pour l'essentiel des **missions de constatation et de verbalisation**



**d'infractions** au code de la route, au code des transports, au code de l'environnement ou encore au code des assurances. De plus, les ASVP sont présents sur la voie publique et aux abords des écoles, pour renseigner les usagers et mener des opérations de prévention auprès du public.

## LE CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS HENRY DEMAY

1597 Pla dels Escatlars

66130 Ille sur Tet

Tél. : 18 ou 112

Chef de centre : Capitaine Patrick JARYCKI



Les Sapeurs-Pompiers du CIS Ille sur Tet défendent 9 communes en 1ère appel, soit près de 9000 personnes de tous âges. Leurs actions sont à 80% du secours urgent aux personnes et secours routiers, à 10 % la lutte contre les incendies et pour les 10 % restant des opérations diverses, ce qui totalise 850 sorties par an en moyenne. En composant le **18** ou le **112**, depuis n'importe quel téléphone, vous serez mis en relation avec le CTA (Centre de Traitement de l'Alerte) qui dirigera votre appel :

- soit vers le SAMU pour les secours aux personnes.
- soit vers le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) pour les incendies ou les opérations diverses.

L'effectif de la caserne est actuellement d'une quarantaine de Sapeurs

Pompiers Volontaires, là où un fonctionnement optimal nécessiterait une soixantaine de volontaires.

C'est pourquoi le Centre d'Intervention et de Secours a besoin de vous et étudiera les candidatures pour toute personne désirent rejoindre ses rangs. Contact : [cis.illesurtet@cdis66.fr](mailto:cis.illesurtet@cdis66.fr)

Vous pouvez nous suivre sur notre page facebook :

<https://.facebook.com/PompiersIlle/>

## LE PLAN INONDACTION

La commune d'Ille sur Tet est concernée par le risque

inondation, avec la Tet et le Boulès. Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), disponible à la Mairie, détaille les zones concernées.

La commune a également élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et une surveillance du Boulès en période de crue, avec l'Association du Boulès et du Gimeneil de Saint-Michel-de-Llotes et d'Ille sur Tet.

Un calendrier rappelle les règles à tenir en cas de crue. Il s'agit de **l'inondaction**, téléchargeable sur le site de la Préfecture : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)



# 11/ La Poste

2 rue Gambetta - 66 130 Ille sur Tet  
Tél. : 3631 (numéro non surtaxé)  
www.laposte.fr



## Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 - Mardi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 - Samedi : de 9h à 11h30. - Heure limite de dépôt du courrier : 13h45 en semaine, 10h45 le samedi.

Services proposés : Distributeur de billets - conseiller financier.

# 12/ Le centre des finances publiques

La trésorerie d'Ille sur Tet est fermée depuis le 31 décembre 2020.

Centre des finances Publiques de Prades

11 avenue Beausoleil, CS10100, 66501 Prades cedex.

Service des impôts des particuliers : Tél : 04 68 96 57 80

Service pour le recouvrement des produits locaux et

service de gestion comptable de Prades : Tél : 04 68 96 07 85

# 13/ Le transport

## LA GARE SNCF

Rue de la gare - 66 130 Ille sur Tet



La Gare d'Ille sur Tet est gérée par la Société Nationale des Chemins de Fer français (SNCF), elle se situe sur la ligne reliant Perpignan à Villefranche de Conflent, qui continue ensuite jusqu'en Cerdagne avec le petit train jaune.

Elle est desservie par les trains TER Languedoc-Roussillon.

**Horaires d'ouverture du guichet :** Du lundi au vendredi de 9h40 à 11h30 et de 13h15 à 18h10.

## PLATE-FORME MULTIMODALE

Mise en place par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, à l'esplanade de la gare. Il s'agit d'un espace aménagé où se trouvent de multiples moyens de transport. Il s'agit de faciliter le passage de marchandises ou de voyageurs d'un mode de transport à un autre. Celle d'Ille sur Tet offre un lien entre le train, la voiture et le bus, avec des places de parking et des emplacements vélos.

## LE TRAIN A 1 €

Parce que la circulation des personnes est tout aussi indispensable au développement économique et à l'emploi que celle des marchandises, depuis le 17 décembre 2011, la Région a lancé le Train à 1€ sur la ligne Perpignan - Villefranche. Triple objectif :

- améliorer le pouvoir d'achat des ménages en proposant un moyen de déplacement performant et fiable, à un tarif très attractif,
- permettre à tous d'avoir accès aux transports en commun,
- préserver l'environnement (émissions de gaz à effet de serre).

Au total, 16 circulations, de 6h30 à 21 h, sont possibles entre Perpignan et Villefranche-de-Conflent, aux horaires habituels de la ligne qui compte dix arrêts. Plus d'informations :

<http://www.ter.sncf.com/languedoc-roussillon/gares/87784561/Ille-sur-tet>

## LE BUS A 1 €

### Service régional des Mobilités des Pyrénées-Orientales

El Centre del Món

35 Boulevard Saint Assisclé

66000 Perpignan

Tél : **0 806 80 80 90** (service gratuit + prix d'un appel)

**Horaires :** Les lundis et mercredis de 9h00 à 11h30  
et de 14h à 17h00.

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, en sa qualité d'autorité organisatrice des transports, a pour mission d'assurer une desserte optimale. Elle a poursuivi la démarche engagée par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales qui avait mis en place en 2008 le bus à 1€ afin d'augmenter le taux de remplissage des véhicules, d'attirer des utilisateurs quotidiens, de mettre en place une « tarification sociale » généralisée et d'accroître l'efficacité du service. Actuellement, des lignes couvrent tout le département (hors communes de l'agglomération Perpignan Méditerranée). Ille sur Tet est traversée par les lignes :

- Perpignan - Prades,
- Perpignan - Corbère le Château,
- Perpignan - Vernet-les-Bains,
- Perpignan - Font-Romeu,
- Ille Sur Tet - Thuir.

De Prades comme de Perpignan, vous aurez accès à de nombreuses correspondances. Toutes les lignes détaillées et tous les horaires sur le site [www.mestrajets.lio.laregion.fr](http://www.mestrajets.lio.laregion.fr)

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée propose d'autres services, comme le transport des personnes handicapées ou le transport scolaire. Il propose enfin un titre hebdomadaire (8€), mensuel ou annuel.



# Numéros utiles et urgence

## Numéros d'urgence

Gendarmerie : 17

Appel d'urgence européen : 112

Pompiers : 18

SAMU : 15

## Numéros utiles

ENEDIS : 09 70 83 19 70

GRDF (pour savoir si vous habitez près du réseau,  
en vue d'une installation chez vous) :  
09 69 36 35 34 ou [www.projet-gaz-grdf.fr](http://www.projet-gaz-grdf.fr)

GRDF - urgence gaz (en cas de fuite) : 0 800 47 33 33

Conciliateur de justice : M. Jacques GRAU - 04 68 92 10 12.



**MAIRIE**  
**ILLE SUR TET**

107 bis avenue Pasteur

66130 Ille sur Tet

Tél. 04 68 84 73 12

[mairie@ille-sur-tet.com](mailto:mairie@ille-sur-tet.com)

[www.ille-sur-tet.com](http://www.ille-sur-tet.com)



Ville d'Ille sur Tet